

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

## ALPES





---

L'année 2017 : une année marquante pour la délégation Alpes. De nouveaux locaux, inaugurés le 22 décembre en présence du Président National et de la Directrice Générale de l'ANFH. Après 20 années passées à Meylan dans des locaux devenus au fil du temps inadaptés, la délégation s'est installée en juillet à Grenoble, à proximité de la gare, dans des locaux flambant neufs, spacieux et agréables pour les salariés, les administrateurs et les stagiaires en formation.

2017 a été également la première année du nouveau périmètre de la délégation, induite par la Loi HPST de 2009. La délégation Alpes intègre dorénavant deux établissements de l'Ain et trois de l'Ardèche pour correspondre au découpage des Groupements hospitaliers de territoires (GHT). La délégation a activement accompagné l'installation des GHT, en particulier dans la coordination de leur plan de formation.

Une année également riche pour les administrateurs qui ont travaillé sur l'harmonisation des pratiques de la grande région AURA (utilisation du 4 %, frais de traitement des études promotionnelles, plafond des bilans de compétences, ...) et sur l'évaluation de l'expérimentation du Bureau Unique à la demande du siège.

Cet éditto est aussi l'occasion de saluer Michel Bonnifay, administrateur CFDT, qui a œuvré au sein de l'ANFH Alpes de nombreuses années et qui a fait valoir ses droits à la retraite. De même, saluons aussi Michèle Vielfaure-Chapuis, Présidente de la délégation Alpes en 2017, qui est partie vivre une nouvelle expérience professionnelle sous d'autres cieux que ceux de notre région.

Enfin l'ensemble des administrateurs de la délégation Alpes remercie Laurence Baruet d'avoir assuré la continuité de la Présidence après le départ de Michèle Vielfaure-Chapuis.

**MARC REYNAUD**  
PRÉSIDENT

---

## SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

# UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

98 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1 % – Plan de formation en région Alpes emploient en 2017, 43 056 agents de la Fonction publique hospitalière (FPH). Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 27 établissements confient leur contribution à l'ANFH Alpes. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9 % et 0,50 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

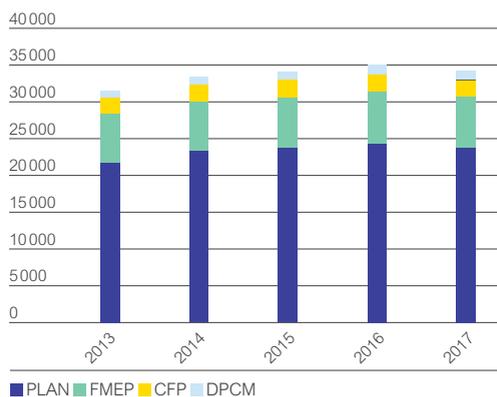
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

## L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1 % – Plan de formation ;
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5 % – 0,75 % – DPC médical.

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



En 2017, le total des cotisations s'élève à 34 233 K€ contre 35 066 K€ en 2016, soit une diminution de -2,4 %. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (2,4 %).

# 103

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS  
AU 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
ET 0,2% - CFP/VAE/BC

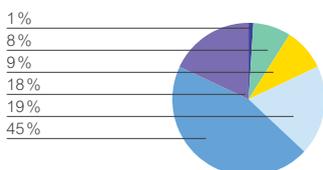
# 95,1%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
AU 2,1% - PLAN DE FORMATION

# 98,5%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS  
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

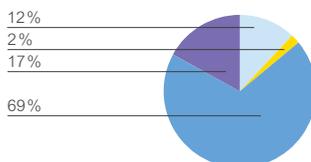
## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% - PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents  
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 23 771 K€ de cotisations au titre du 2,1% - Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 63% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents  
■ De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1 271 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

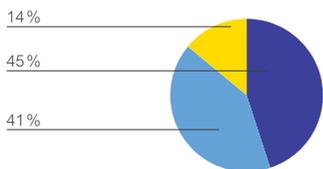
## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% - CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1 000 à 4 999 agents  
■ Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% - Fmep et du 0,2% - CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 6 882 K€ et 2 294 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 81% du total de ces cotisations.

## RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées  
■ Sanitaire

La délégation compte 98 établissements adhérents au Plan de formation sur 103 cotisants, soit un taux d'adhésion de 95,1%.

# 45%

DES ÉTABLISSEMENTS  
appartiennent  
au secteur Médico-social :  
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :  
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 41% des établissements adhérents et 86% des effectifs couverts.

## 34 233 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH ALPES

## 23 771 K€

2,1% - PLAN DE FORMATION

## 6 882 K€

0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

## 2 294 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

## 16 K€

4,8% ESAT

## 1 271 K€

0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

## 2,1 % – PLAN DE FORMATION

En région Alpes, le taux d'accès à la formation est toujours très haut, 59,8% alors que le taux national est de 58%. La répartition des charges de formation par nature de dépenses est stable avec un taux de 41% (pour le 2,7) des frais de traitement.

### L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

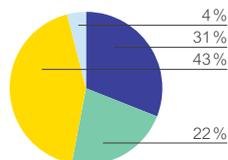
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

### RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

**43%**

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 43% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1% - Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 44% en 2016. Autres : non répartis.

## RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF\* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	822	24 545	563 155	2,3 %	89 508
TYPE 2A	12 844	178 083	4 189 036	17,9 %	209 454
TYPE 2B	15 632	211 949	4 606 134	19,2 %	257 315
TYPE 2C	15 847	217 835	5 328 991	22,2 %	371 670
TYPE 3	485	23 294	493 640	2,1 %	140 147
TYPE 4	729	621 048	5 600 958	35,8 %	8 502 717
TYPE 5	17	4 340	126 746	0,5 %	25 730
TYPE 8	20	366	13 971	0,1 %	2 418

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 36 % et 22 % du total des charges.

### Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008):

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

**Type 4** Études promotionnelles.

**Type 5** Actions de conversion.

**Type 8** VAE.

\*ARF: Accords sur recettes futures

# 46 396

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

# 59,8 %

DES AGENTS DE LA RÉGION ALPES ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2017

## RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



**51 %**  
ENSEIGNEMENT



**8 %**  
DÉPLACEMENT



**41 %**  
TRAITEMENTS

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

---

Les études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

---

## DES BESOINS IMPORTANTS EN ÉTUDES PROMOTIONNELLES

En 2017, les demandes de financement des études promotionnelles ont représenté 264 dossiers. 254 dossiers ont été accordés soit 96 % des demandes.

Les 3 principaux diplômes sollicités sont :

→ DE Aide-Soignant : 35 % des demandes ;

→ DE Infirmier : 19 % des demandes ;

→ Diplôme Cadre de Santé : 13 % des demandes.

Les dossiers sont présentés selon l'ordre de priorité donné par les établissements. Ne sont étudiés que les demandes de financement couvrant la durée complète de la formation. Elles doivent être présentées avant la rentrée en institut de formation. L'ANFH Alpes étudie les dossiers en fonction de l'effort réalisé par les établissements pour financer des études promotionnelles dans leur plan de formation, de la taille des établissements et de leurs attributions antérieures.

Les établissements qui n'utilisent pas la totalité de leur enveloppe formation du Plan ne sont pas prioritaires.

L'ensemble des coûts (pédagogie, traitement et déplacement) sont intégrés pour valoriser les besoins de financement des études promotionnelles.

## DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	257	281	-8,5%
DEAS	209	198	5,6%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	85	101	-15,8%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	75	67	11,9%
DE IBODE	28	35	-20,0%
DE PUÉRICULTRICE	18	24	-25,0%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	24	20	20,0%
FORM. COMP. INFIRMIERS BLOC OPÉRATOIRE	23	–	–
CAFERUIS	14	15	-6,7%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	16	11	45,5%
AUTRES	65	60	8,3%
TOTAL	814	812	0,2%

En 2017, la délégation compte 814 études promotionnelles en cours de financement contre 812 en 2016. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (32 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (26 %). Le diplôme d'État d'infirmier diminue néanmoins par

rapport à 2016 (-8,5%), au profit du diplôme d'État d'aide-soignant (11 EP de plus, soit +5,6%). Le diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, le diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et celui de moniteur éducateur, connaissent également une progression du nombre d'EP en cours par rapport à 2016.

## RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 % ; 0,6 %	813	339
SUR LE 0,2 %	1	–
TOTAL	814	339

Sur 814 études promotionnelles en cours de financement, 339 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 % - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

# 814

ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
EN COURS DONT

# 339

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

### DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

## 57,1 %

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

## 136

CFP \*  
(DOSSIERS CLASSIQUES)

## 124

VAE \*

## 1

ÉTUDE  
PROMOTIONNELLE \*

## 226

BILANS DE COMPÉTENCES \*

\*Nombre de dossiers en cours

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE/BC

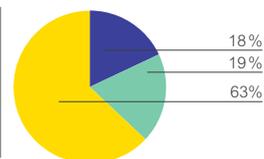
Avec 136 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 28% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

## 63%

DES DOSSIERS  
concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (63%), suivis des agents de catégorie B (19%).

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

## DPC MÉDICAL

### ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le Développement professionnel continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

## +2 700

DOSSIERS FINANCÉS  
AU TITRE DE L'AGRÈMENT  
DPC MÉDICAL, DONT :

**90%**

CONCERNANT LES MÉDECINS

**10%**

CONCERNANT LES PHARMACIENS

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH ALPES

---

En 2017, les dispositifs initiés en 2016 se sont développés. Ils répondent aux besoins des établissements, en particulier l'offre régionale a touchée le double d'hospitaliers par rapport à 2016.

---

## RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

Les ateliers sur le CPA ont réuni **30** personnes, les **4** réunions départementales ont regroupé **71** personnes. Les différentes réunions du groupe de travail concernant les achats de formations de la délégation ont réuni des administrateurs ainsi que des experts de terrain.

---

## INSTANCES RÉGIONALES

- 4 Conseils Régionaux de Gestion
- 5 Comités de Gestion Régionaux
- 5 Conseils Pédagogiques Régionaux
- 4 Réunions du Bureau Unique

---

## JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

**2** JOURNÉES ET  
**2** CONFÉRENCES ONT  
RÉUNI **228** PARTICIPANTS

- 
- Journée « Le multiculturalisme dans les soins ».
  - Journée « La réforme de la formation professionnelle ».
  - **2** Conférences « Cadres : communiquons ! ».

---

## ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

---

**91** ACTIONS

---

**840** STAGIAIRES

---

2017 est l'année de déploiement des parcours.

→ **Compétences clés** comprenant un positionnement et la construction d'un parcours modulaire individualisé en fonction des objectifs de l'agent et de son niveau.

→ **Parcours modulaires des ASH** comprenant 4 modules de formation indépendants.

→ **Parcours modulaires pour les encadrants** comprenant un positionnement et l'élaboration d'un parcours modulaire individualisé.

→ **L'offre de formation spécifique GHT** avec a formation « coordination de la formation continue au sein d'un GHT » a été déployée dans 4 GHT.

---

## ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES

---

**40** ACTIONS

---

**88** GROUPES

---

**1 102** STAGIAIRES

---

En 2017 les actions de formation coordonnées ont été déployées sur tous les territoires de la délégation et les actions ont été enrichies de nouveaux thèmes ce qui a eu pour effet une forte sollicitation de l'offre avec un total de 1 102 agents formés.



---

## DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

[ANFH.FR/ALPES](http://ANFH.FR/ALPES)

Le site internet de l'ANFH Alpes permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

# ÉCHANGER ET MUTUALISER INTÉGRATION DE NOUVEAUX LOCAUX

L'année 2017 a été marquée par le déménagement de l'ANFH dans de nouveaux locaux. L'inauguration a eu lieu le 22 décembre 2017 en présence de la directrice générale, Mme Quillet, du directeur général adjoint M. Longuet, ainsi que du président national, M. Bayle.



L'ANFH a également vécu un changement de périmètre de la délégation, des établissements sont dorénavant rattachés à la délégation Rhône, d'autres ont rejoint la délégation Alpes.

## RATTACHEMENT À LA DÉLÉGATION RHÔNE

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF PHYSIQUE PERS. NON MÉDICAUX
CH Buis les Baronnies	163
CH Dieulefit	84
CH Nyons	152
CH Montélimar	1415
CH Beaurepaire	167
CH Lucien Hussel Vienne	1658
TOTAL	3639

## RATTACHEMENT À LA DÉLÉGATION ALPES

ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF PHYSIQUE PERS. NON MÉDICAUX
CH Belley	502
CH du Pays de Gex	265
CH Le Cheylard	135
CH Lamastre	155
CH Tournon	260
TOTAL	1317





## 98

### ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH ALPES

#### ADHÉRENTS

**95,1 %** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1 % – Plan de formation soit 98,5 % des agents  
de la FPH de la région

**27** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

**46 396** DÉPARTS EN FORMATION  
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

**136** DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT  
(DOSSIERS CLASSIQUES) \*

**124** DOSSIERS VAE  
EN COURS DE FINANCEMENT \*

**226** BILANS DE COMPÉTENCES  
FINANCÉS\*

**814** ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
FINANCÉES\*\*



## 59,8 %

### TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

#### DONNÉES FINANCIÈRES

**34 233 K€**  
COLLECTÉS EN 2017

#### Répartition

**23 771 K€** 2,1 %  
PLAN DE FORMATION

**6 882 K€** 0,6 %  
FMEP

**2 294 K€** 0,2 %  
CFP/VAE/BC

**16 K€** 4,8 %  
ESAT

**1 271 K€** 0,5 % OU 0,75 %  
DPC MÉDICAL

\* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

